

3^{ème} Concours International de Guitare de Paris
26 au 28 novembre 2020

Règlement

Article 1

L'association « Vous avez dit Guitare ? » organise dans le cadre du 17^e Festival International de Guitare de Paris 2020, le 3^{ème} Concours International de Guitare de Paris. Il aura lieu du jeudi 26 novembre au samedi 28 novembre 2020.

Article 2

Le concours s'adresse aux guitaristes solistes de toutes nationalités sans limite d'âge.

Article 3 - Programme

- a) **Premier tour – Éliminatoires** : entre 13 minutes (minimum) et 17 minutes (maximum) de programme libre comprenant la "Sevillana (Fantasia) Opus 29 " de Joaquin TURINA.
- b) **Deuxième tour – Demi-Finale** : Entre 25 minutes (minimum) et 30 minutes (maximum) de programme libre (à l'exception des oeuvres interprétées lors du premier tour) comprenant une Sonate (ou Œuvre en plusieurs mouvements) du XXe ou XXIe siècle.
- c) **Finale** : Entre 30 minutes (minimum) et 35 minutes (maximum) de programme libre (à l'exception des oeuvres interprétées lors des premier et deuxième tours) comprenant "Hika, "In Memorium Toru Takemitsu" " de Leo BROUWER.

Toutes les œuvres doivent être jouées de mémoire.

L'évaluation du jury tiendra compte de la qualité des transcriptions et de la variété stylistique du programme libre.

Les candidats doivent remettre au jury 3 exemplaires des pièces interprétées.

Le minutage indiqué s'entend de la première note jouée du programme à la dernière. Le non respect du minutage est éliminatoire.

Toutes les épreuves sont publiques.

Article 4 - Prix

- a) **1er prix** : 3000 (trois mille) euros, un concert au 18^e Festival International de Guitare de Paris, une tournée de concerts rémunérés en France, concerts (minimum 8) de *Eurostring 2021* (réseau collaboratif de plusieurs festivals européens), Cordes et accessoires de Savarez, Cordes et accessoires de D'Addario.
- b) **2e prix** : 1500 (mille cinq cents) euros, Cordes et accessoires de Savarez, Cordes et accessoires de D'Addario
- c) **3e prix** : 800 (huit cents) euros, Cordes et accessoires de Savarez, Cordes et accessoires de D'Addario
- d) **Prix du public** : 400 (quatre cents) euros
- e) **Autre Finaliste** : Cordes et accessoires de Savarez, Cordes et accessoires de D'Addario.

Le 1er Prix est indivisible. En cas d'ex æquo pour les autres prix, les lauréats se partageront le prix.

Article 5 – Modalités d’Inscription

La demande d’inscription au concours doit être adressée:

- soit par courrier postal à

Association Vous avez dit Guitare

39 rue du docteur Roux

94600 Choisy-le-Roi

France,

- soit par courriel à **festivalguitareparis@gmail.com**.

Elle doit être accompagnée des documents suivants :

- a) Le bulletin d’inscription dûment complété et signé, téléchargeable sur www.festivalguitareparis.fr
- b) Un Curriculum Vitae
- c) Le programme libre proposé pour toutes les épreuves
- d) Une photocopie de la carte d’identité ou du passeport
- e) Une photo d’identité de bonne qualité
- f) Le droit d’inscription

Article 6 – Droit d’inscription

Le montant des droits d’inscription est de 70 (soixante-dix) euros. Cette somme devra être versée:

- soit par chèque à l’ordre de « Association Vous avez dit guitare »
- soit par virement bancaire dont les coordonnées sont les suivantes :

Titulaire du compte : Vous avez dit guitare

39 rue du docteur Roux – 94600 Choisy le Roi - France

Compte N° : 10278 06194 00032781701 77

IBAN : FR76 1027 8061 9400 0327 8170 177

BIC : CMCIFR2A

Le droit d’inscription n’est pas remboursable.

Article 7

Les inscriptions seront clôturées le 20 novembre 2020.

Article 8 – Tirage au sort

Un tirage au sort public sera organisé le jour précédent la première épreuve, pour déterminer le jour et l’ordre de passage des concurrents. Les concurrents sont tenus d’y assister. Si pour une raison de force majeure le concurrent ne peut être présent, il doit en aviser l’organisation.

Article 9 – Calendrier des épreuves

Le concours comporte 3 épreuves :

- Première épreuve - Éliminatoires :
Jeudi 26 novembre 2020
- Deuxième épreuve - Demi Finale :
Vendredi 27 novembre 2020
- Troisième épreuve - Finale :
Samedi 28 novembre 2020 à 20h

Si le nombre de concurrents est trop bas, le comité du concours se réserve le droit d'organiser différemment le calendrier des épreuves (il en tiendra informé les concurrents), ou d'annuler le concours ; les concurrents seront remboursés des droits d'inscription.

Article 10 - Jury

Le jury est constitué d'un minimum de 5 membres composé de musiciens éminents de différentes nationalités. Les décisions du jury sont sans appel. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer la totalité des prix. Le vote se fait à bulletin secret. Le jury peut interrompre à tout moment la prestation d'un concurrent.

Si un des membres du jury est ou a été le professeur d'un des concurrents dans les 2 années précédentes, il doit s'abstenir de voter pour le ou les concurrents concernés. Les master classes ne sont pas prises en considération. La liste des concurrents sera remise à chaque membre du jury qui devra signer une déclaration attestant de la connaissance ou non d'un ou plusieurs concurrents.

Article 11 - Hébergement et frais de déplacement

Les frais de déplacement sont à la charge des candidats.

Les candidats peuvent être hébergés :

- a) dans un hôtel à leur frais,
- b) ou, s'ils en font la demande avant le 20 novembre 2020 et dans la limite des places disponibles, dans une famille hôte pendant la période strictement limitée à la durée du concours. L'hébergement en famille hôte ne concerne que le candidat.

Article 12

L'inscription au concours implique une acceptation totale des règles établies dans ce règlement.

En cas de litige, seul le texte français fait loi.